

Espace Naturel Sensible



ORGANISER DES ÉVÈNEMENTS

MASSIF DU GRAND COLOMBIER

CHARTRE DE BONNE
COHABITATION DES USAGES



UNE DÉMARCHE CONCERTÉE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS

Conscient des nombreuses richesses sur son territoire, le Département de l'Ain porte une politique de préservation et de valorisation des milieux naturels qui se traduit par la labellisation d'**Espaces Naturels Sensibles (ENS)**. Un ENS n'est pas une procédure réglementaire. C'est une **démarche de concertation** visant à la mise en place d'un plan de gestion partagé lié à la protection et à la valorisation des sites.

Pour l'Espace Naturel Sensible du massif du Grand Colombier, un **comité de site**, coordonné par la communauté de communes Bugey Sud, se réunit au moins une fois par an. Outre le Département de l'Ain et les communautés de communes « Bugey Sud », et « Ussez et Rhône », ce comité de site regroupe différents partenaires concernés par la gestion et la valorisation du massif du Grand Colombier (*). Ce comité de site est l'instance politique de gestion, de concertation, de validation des actions et de suivi des opérations réalisées sur le site.

(*) Offices de Tourisme Bugey Sud Grand-Colombier et Haut-Rhône Tourisme, communes du massif, Direction Départementale des Territoires (DDT), Chambre d'Agriculture de l'Ain, Société d'Economie Montagnarde de l'Ain (SEMA), groupements pastoraux du Grand Colombier et de Sur Lyand, Office National des Forêts (ONF), Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN), fédération de chasse de l'Ain et Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), Région Auvergne-Alpes ... liste non exhaustive

UN ESPACE LABELISÉ ESPACE NATUREL SENSIBLE DE L'AÏN

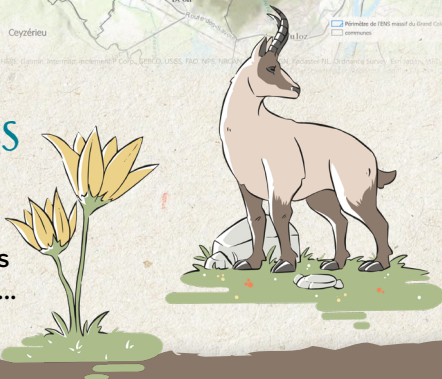
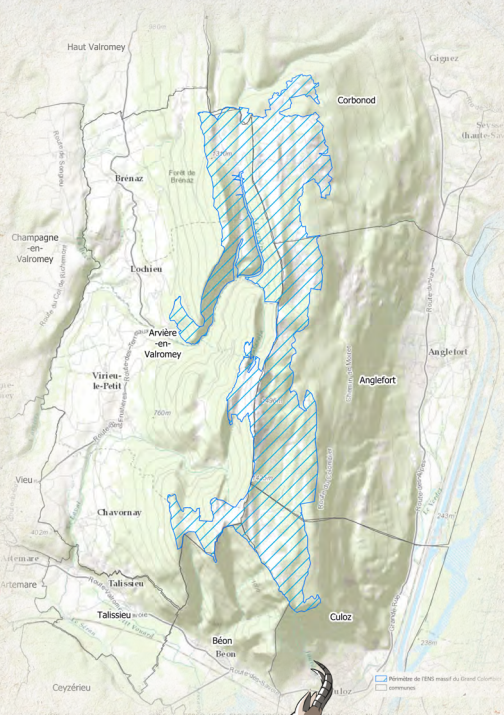
Plus de 1 800 hectares de l'alpage de Sur Lyand, au point de vue du Fenestrez au sud.

DES SECTEURS CLASSÉS

reconnus à l'échelle européenne et internationale pour leur intérêt écologique : Natura 2000 et réserve biologique intégrale de la forêt domaniale d'Arvière.

UNE GRANDE DIVERSITÉ D'ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES

Tulipes sauvages, narcisses, orchidées, papillons, rapaces (*faucon pèlerin*, *circaète Jean-le-Blanc*), chamois, lynx, amphibiens dans les goyas (*nom local des mares*) et les sources...



-> ORGANISATEURS VOS DÉMARCHES

Pour organiser un évènement
ou une manifestation sportive
ou culturelle sur le massif du
Grand Colombier :

6 MOIS À L'AVANCE

Informez les interlocuteurs habilités,
la communauté de communes
Bugey Sud (coordinateur de l'ENS
du Grand Colombier) et les mairies
des territoires concernés par les
manifestations.

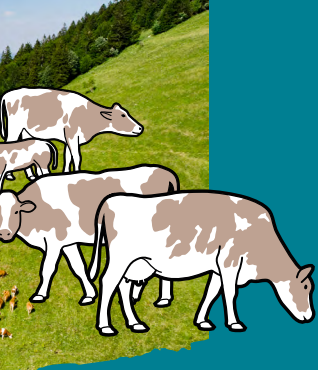
INCIDENCES NATURA 2000

Mener les évaluations
d'incidence Natura 2000
nécessaires à l'organisation des
manifestations et tenir compte
des mesures préconisées.

LIMITER SON EMPREINTE

Proscrire tout balisage à la
peinture sur des supports
durables (rochers, arbres,
clôtures, bâtiments...)





RESPECTER LE CALENDRIER

des montées et descentes en estive
des animaux



N'ORGANISER AUCUN ÉVÉNEMENT :

• entre le 1^{er} et le 10 juin
ni entre le 20 et le 30 septembre
sur l'alpage du Grand Colombier.

• entre le 25 mai et le 5 juin
ni entre le 30 septembre et le 10 octobre
sur les alpages de Sur-Lyand.

NB : l'organisateur devra s'assurer auprès des syndicats pastoraux référents des dates des montées et descentes des animaux en estive pour l'année en cours.



SE CONCERTER



Participer à des réunions de concertation pour
l'organisation de manifestations d'envergure.



COMMUNIQUER AUPRÈS DES PARTICIPANTS

Sur le respect des lieux et des équipements.



NE PAS LAISSER DE TRACES

Retirer tous les éléments de balisage, rubalise et
tous les déchets divers après une manifestation
ponctuelle.



JE SIGNE LA CHARTE

<https://arcg.is/eHKSe>



UN ESPACE PASTORAL

Les prairies naturelles d'altitude sont pâturées par des troupeaux de bovins. L'alpage représente une indispensable ressource en nourriture pour les troupeaux durant l'été.



C'est le pâturage des bovins qui entretient et fait vivre ce paysage.

RESPECTONS-LE !



© Vincent Molinier

UNE MOSAÏQUE
DE PRAIRIES,
DE PELOUSES SÈCHES
ET DE SECTEURS BOISÉS

UNE CHARTE
DE BONNE COHABITATION
des usages pour
le Grand Colombier



Avec la hausse de la fréquentation et le développement des activités de pleine nature (randonnées pédestres, VTT, trail, ski de fond et randonnée nordique, raquettes à neige, ...), **l'État, les collectivités locales, la profession agricole ainsi que l'ensemble des usagers du site (forestiers, chasseurs, accompagnateurs...) se mobilisent pour améliorer la cohabitation entre les pratiques de loisirs et les activités agricoles.**

CONTACT

POUR TOUTE ORGANISATION DE MANIFESTATIONS :

Communauté de communes Bugey-Sud,
coordinateur de la démarche :

Service Tourisme - tél. 04.79.42.33.52

Mail : e.charrut@ccbugeysud.com

POUR NATURA 2000 "Sites emblématiques"

Région Auvergne-Rhône-Alpes :

natura2000@auvergnerhonealpes.fr

DÉCLARATION DE MANIFESTATION SPORTIVE

à effectuer en ligne sur le site :

<https://declaration-manifestations.gouv.fr/>

